
Renvoi au comité de liquidation de l'adresse et des dons présentés par les citoyens Petite et Revol au nom des citoyennes Guyot, domiciliées à Poitiers, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation de l'adresse et des dons présentés par les citoyens Petite et Revol au nom des citoyennes Guyot, domiciliées à Poitiers, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 35-36;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28856_t1_0035_0000_5

Fichier pdf généré le 30/01/2023

par ce même cavalier, un habit d'uniforme, 4 couverts et une médaille d'argent. Enfin elle rappelle les dons faits précédemment par la commune de Claye, lesquels consistent en 80 fusils de guerre, 1 218 liv. de cuivre, 2 732 liv. de fer, 1 284 liv. de plomb, 12 paires de bas, 5 habits d'uniforme, 4 culottes, 54 gibernes, 74 chemises, une paire de draps, 4 vestes, 10 paires de souliers, 81 liv. en numéraire et 753 liv. en assignats (1).

L'ORATEUR,

Représentants du premier peuple de l'Univers.

Ce n'est pas pour vous témoigner leur vive reconnaissance sur vos immortels travaux que les sociétés montagnardes révolutionnaires du Canton de Claye vous envoient aujourd'hui des sans-culottes de leur sein; elles réservent à un autre temps de s'acquitter ouvertement envers vous de cette dette légitime et sacrée que leur cœur en secret vous paye à chaque soupir.

Ce n'est pas pour vous remercier du décret aussi juste qu'humain par lequel vous avez donné la liberté à nos frères des colonies, ce n'est pas pour vous féliciter de votre sublime ardeur, de cette énergie sainte qui vous fait terrasser la royauté, le fédéralisme et qui vient de vous faire découvrir la trame aussi étendue qu'inférieure dont tous les auteurs doivent être si haut plus promptement, et d'autant plus vigoureusement frappés, qu'ils se sont plus plâtrés de patriotisme.

Ce n'est pas pour vous protester que, gardiens d'un des principaux canaux de l'approvisionnement de Paris, nous en tiendrons continuellement les portes ouvertes, que nous protégerons même et presserons de tout notre pouvoir l'arrivée de ses denrées à cette précieuse source, car si nous savons que Paris soutient la Révolution, qu'il a le plus souffert et le plus combattu pour la liberté, nous savons aussi que nous lui devons notre éternelle reconnaissance et des vivres, malgré les fausses impressions que la calomnie a voulu jeter sur le canton et notamment sur la commune de Claye.

Ce n'est pas non plus pour vous faire part que chez nous les tavernes de la folie, de l'erreur et du crime se sont métamorphosées en temple de Philosophie, de Raison et de Vertu, que les chaires de l'imposture ne servent plus qu'à l'apostolat de la vérité et que les bustes des martyrs de la Liberté ont remplacé les idoles de la superstition.

Ce n'est pas pour vous annoncer que le soc républicain a déjà sillonné les terrains immenses que l'aristocratie entretenait dans l'inculture pour servir de marchepied à sa molle scélératesse, que nous fouillons leurs caves avec un zèle infatigable pour y puiser la foudre qui doit la détruire (2); c'est moins encore pour vous encourager, car votre conduite passée nous est un assez sûr garant de votre conduite future. Mais nous sommes envoyés ici pour vous dire, et nous vous disons, au nom du bien

public, de rester fermes à votre poste, jusqu'à la cessation des dangers de la patrie. Pères de la Liberté, vous ne devez pas la quitter au berceau. Nous venons ici pour vous jurer qu'amants et défenseurs de cette chère Liberté, nous serons toujours comme vous sur la cime de la Montagne régénératrice, pour en découvrir de plus loin ses ennemis et leur lancer plus sûrement la mort. C'est enfin pour offrir à la République un nouveau défenseur que le canton de Claye vient de monter, armer et équiper un franc jacobin, un vrai Français. Municipal, il dépose l'écharpe tricolore pour prendre le mousquet; père, il laisse ses enfants pour aller secourir ses frères; époux, il quitte sa femme pour défendre sa patrie. Il fait plus, ne connaissant d'autre intérêt que celui de la patrie, il a déposé à la Société populaire dont il est membre, une paire de boucles d'argent qui lui restait, que nous joignons à 4 couverts d'argent, 1 habit uniforme, 1 médaille d'argent, que nous vous envoyons pour augmenter les dons précédemment faits par la commune de Claye, qui consistent en : 80 fusils de munitions, 54 gibernes, 1 218 livres de cuivre, 1 284 livres de plomb, 2 732 livres de fer, 74 chemises, 12 paires de bas, 1 paire de draps, 5 habits uniformes, 4 vestes, 4 culottes, 10 paires de souliers, 753 l. en assignats, 81 l. en numéraire.

Dès demain nous envoyons notre cavalier aux plaines du Nord, moins encore pour y abattre les esclaves soulevés contre notre liberté, car nous avons là assez de héros républicains pour les réduire en poudre, mais nous l'envoyons pour y participer en notre nom au sublime honneur de donner le coup de grâce aux despotes et nous rapporter la tête du dernier de ces brigands.

N'oubliez jamais, augustes représentants, que le vœu général des 9 000 âmes du canton de Claye que nous vous exprimons, est que vous restiez à votre poste et que vous soyez les nourriciers de la Liberté, comme vous êtes les pères du peuple et les sauveurs de la patrie. Vive la République. Vive la Montagne (1).

Le président répond ; les pétitionnaires sont invités à la séance, la mention de leur adresse, ainsi que de leurs dons, et leur inscription au bulletin, sont décrétées (2).

78

Le citoyen Petite, fondé de pouvoirs, accompagné du citoyen Revol, après avoir exprimé la satisfaction qu'il ressent de se trouver au milieu des représentants du peuple, dépose, au nom des citoyennes Marie-Madeleine et Marie-Catherine Guiot, sœurs, et filles majeures, domiciliées à Poitiers, les titres suivants :

1° Deux brevets de 150 livres chacun, numérotés 17 668 à 16 669, à elles délivrés en forme de gratification ;

2° Un récépissé, devant servir d'inscription sur le grand livre, de deux parties de rente

(1) P.V., XXXIV, 365. J. Sablier, n° 1234; Débats, n° 566; Bⁱⁿ, 16 et 20 germ. (suppl⁴).

(2) Renvoi en marge : que la commune de Claye en a déjà fabriqué 1 100 livres qui seront déposés décadi prochain au district de Meaux.

(1) C 297, pl. 1020, p. 40. Original signé REUILLOT (présid.). ALLAIN (secrét.), PAYEN (commis^{re}), MANUEL (commis^{re}), Anselme COUILLAIRE.

(2) P.V., XXXIV, 365.

perpétuelle, montant à la somme de 192 livres, originairement constituées sur les ci-devant Etats de Languedoc;

3° Les différentes portions de rentes à elles dues comme héritières de leur tante, et constituées sur les ci-devant aides et gabelles, dont elles promettent de remettre les titres aussitôt qu'ils seront en leur pouvoir.

Le président répond, et invite les pétitionnaires à la séance. La Convention nationale décrète la mention honorable de leurs dons, leur insertion au bulletin, et renvoie leur adresse, ainsi que les titres y joints, au comité de liquidation (1).

79

Un secrétaire donne lecture des lettres ci-après.

Le conseil général de la commune de Verdun écrit : « Une conspiration existait dans la République ; vous avez parlé, elle n'existe plus. Les scélérats voulaient donc assassiner la liberté ; le sang des représentants du peuple, le sang des patriotes devait éteindre la soif de leur ambition perfide, et cette constitution républicaine aurait été anéantie.

« Déjà ces conjurés machiavéliques avaient voilé insidieusement les droits de l'homme, comme si ces tables ne devaient pas toujours être éclairées par les rayons de la liberté.

« Que la République soit vengée ! périssent ces Catilinas modernes, et que la liberté triomphe.

« Représentants du peuple, restez à votre poste, et soyez fiers de la confiance nationale. »

Sur la motion d'un membre, la Convention nationale décrète la mention honorable de cette adresse, et son insertion en entier au bulletin (2).

80

La société populaire régénérée de Saint-Quentin applaudit au zèle que la Convention a mis à découvrir la trame infernale qui menaçait la République de la dissolution la plus affreuse. Ses membres unis entre eux par les liens de la plus douce fraternité, ont juré de ne jamais se diviser, quelques efforts que fassent à cet effet les malveillants.

Les intrigans ont dit, ajoute-t-elle, que notre commune était vendue à l'ennemi ... par eux, sans doute. Législateurs, le féroce Autrichien n'occupera cette place importante que quand

(1) P.V., XXXIV, 365-66.

(2) P.V., XXXIV, 366. Bⁱⁿ, 14 germ. (suppl^t); J. Sablier, n° 1234; M.U., XXXVIII, 267-68. Original daté du 5 germ. II et signé LESPINE (maire), ALIS, BAUDIEY (commis^{re}), J. PILLOY, F. LARBRY (faisant fonction de maire), DORDELUT, BOIVIN, BIAUDARD, BEZOT, THIÉBAUT, LE MAIRE fils j^e, MOUROT, J.B. LACAILLE, ARNOULD, G. DELORME, E. CHOURILLE, MARJOLLIN, MALBEC, DEVAUX, JEANDIN-DUFOUR, NICOLAS fils, J. LEBEL, BLANCHET fils (agent nat.), THIEROUX, GASPARD, LECROUX, NICOLAS fils, J. LEBEL, DUCHESNE fils, BARRIEN (secrét.), TOUSSAINT (substitut de l'agent nat.), CARÉ père, J. LEUCOURT. (C 298, pl. 1037, p. 23).

nos cadavres amoncelés, nos maisons en cendres, le sol que nous habitons déchiré et bouleversé par des tonnerres souterrains, la lui présenteront comme l'image du chaos.

Elle termine par inviter la Convention nationale à rester à son poste, jusqu'à ce qu'elle ait assuré le bonheur du peuple, et la prie de compter sur sa fidélité inviolable à la République une et indivisible.

La Convention nationale décrète la mention honorable de cette adresse, et son insertion en entier au bulletin (1).

[Saint-Quentin, 1^{er} germ. II] (2).

« Législateurs,

Vous avez encore une fois bien mérité de la patrie, votre sollicitude infatigable vient de rompre la trame infernale qui menaçait la république de la dissolution la plus affreuse.

Législateurs ! Depuis longtemps les vrais amis de l'égalité et de la liberté s'alarmaient des nuages épais qui grossissaient chaque jour l'orage que votre sagesse a conjuré, tout leur annonçait qu'il existait une vaste conspiration, l'incarcération des patriotes les mieux prononcés, les nouvelles calomnies sourdement lancées contre eux depuis que vous avez osé prendre la défense de l'innocence opprimée. L'énorme abus de pouvoirs commis par les délégués des représentants du peuple. Les actes arbitraires de certains fonctionnaires publics, au mépris de la loi sur le gouvernement provisoire et révolutionnaire : leurs relations intimes avec des êtres nouveaux qui se disent meilleurs patriotes que les autres et qui, comme l'a très bien exprimé Robespierre aimeraient mieux user cent bonnets rouges que de commettre une bonne action. Leur ardeur à répandre sur tous leurs administrés et même dans les assemblées du peuple, cette terreur révolutionnaire qui n'est salutaire qu'autant qu'elle frappe seulement les ennemis de la chose publique. Le système de diffamation si scrupuleusement observé depuis près de six mois par les intrigants à l'égard de notre commune qui a toujours préféré le plaisir de bien faire à celui de s'en glorifier journellement par la voie des papiers publics.

La trahison découverte naguère à Douay, celle qui a failli éclater récemment à Landrecies.

Oh oui, Législateurs, elle n'était que trop évidente l'horrible conspiration qui mettait la patrie à deux doigts de sa perte : mais d'une main ferme et hardie vous avez foudroyé les conspirateurs, et la patrie vous doit de nouveau son salut. Grâce immortelles vous soient rendues ! Que ne pouvons nous vous exprimer, avec la force du sentiment dont nous sommes pénétrés, le mouvement sublime que cette victoire à jamais mémorable de la vertu éclairée sur le vice infâme a imprimé à notre société et à la masse respectable des citoyens qui assistent à nos séances.

Législateurs ! Tous intimement unis par les liens de la plus douce fraternité et pressés plus fortement que jamais les uns contre les autres, nous avons juré de ne jamais nous diviser, quelques efforts que les malveillants fassent pour

(1) P.V., XXXIV, 367. J. Sablier, n° 1234.

(2) C 299, pl. 1053, p. 9. Débats, n° 570, p. 573-74; Bⁱⁿ, 20 germ. (1^{er} suppl^t) et 23 germ.